



MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - ALGERIA - SARDEGNA - CORSE

Programme Opérationnel Italie-France « Maritime » 2007-2013

Appel à projets pour la mobilité transfrontalière des scolaires
Programme pluriennal « Au-delà de la Mer »

Bastia, 6 octobre 2011



Programma pluriennale con il Fondo Pluriennale
di Sviluppo Regionale



Programma Operativo per il Fondo Pluriennale
di Sviluppo Regionale



*La Coopération au cœur
de la Méditerranée*



*La Cooperazione al cuore
del Mediterraneo*

Programme

- § Tour d'horizon: le PO Italie-France « Maritime » 2007-2013
- § Connaître et comprendre l'appel à projet Au-delà de la Mer
- § Comment construire une proposition de projet?
- § Comment présenter une candidature?
- § Pourquoi et comment communiquer?
- § Tour de table des projets financés
- § Se préparer au démarrage des activités du projet

Se préparer au démarrage des activités du projet



La phase de démarrage

- § Phase fondamentale afin de garantir la bonne réussite du projet.
- § Phase qui influence toute la mise en œuvre du projet
- § Cette phase est composée des passages suivants:
 - Lettre de Démarrage des Activités
 - Institution du Comité de Pilotage
 - Gestion quotidienne du projet
 - Responsable du projet
 - Responsable Administratif
 - Réfèrent Opérationnel pour le Système de Gestion
 - Responsable de la Communication
 - Identification du Contrôleur de 1er niveau

La demande de paiement du Chef de File

Circuit financier du PO:

Le circuit financier fonctionne seulement par remboursement des dépenses effectivement réalisées. Aucune avance n'est prévue.

Cependant:

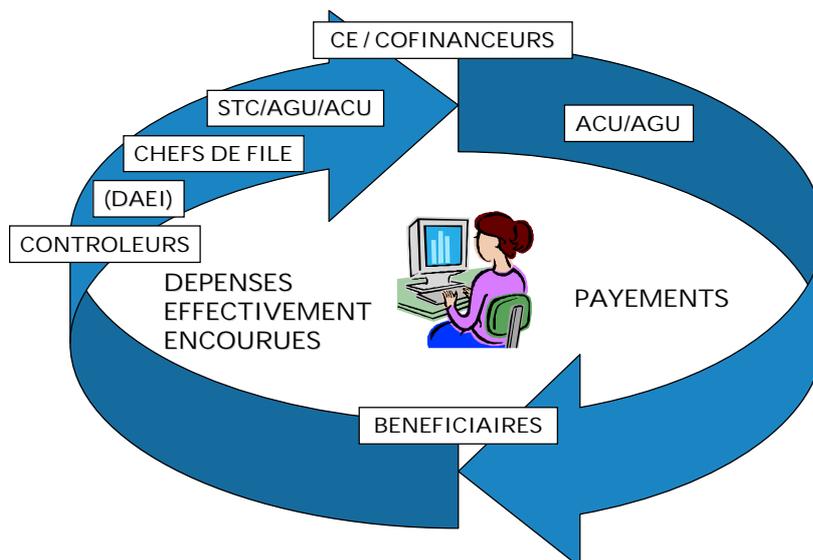
Versement anticipé par l'AGU aux projets pour échanges scolaires:

§ 25% du coût total, suite à:
à demande officielle du Chef de file
à la stipulation de la convention interpartenariale
à déclaration de début des activités.

Remboursements aux projets pour échanges scolaires:

§ sur la base des demande de remboursement du Chef de file
§ à tout moment tout au long de la durée du projet jusqu'au solde
§ Compte tenu du versement anticipé

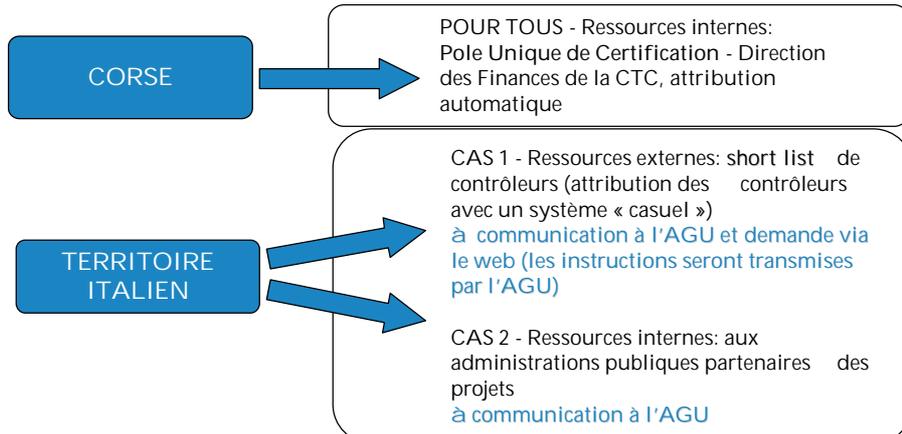
Circuit de certification et de paiement des projets



La demande d'attribution des partenaires à un contrôleur de 1er niveau

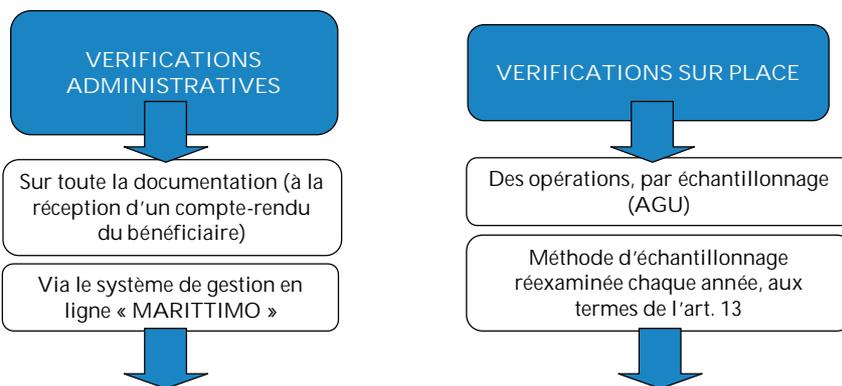
Art. 16 Reg. (CE) N. 1080/2006: Architecture des contrôles de 1er niveau

- Système de contrôle mis en place par chaque État membre
- Caractère d'indépendance et de professionnalité



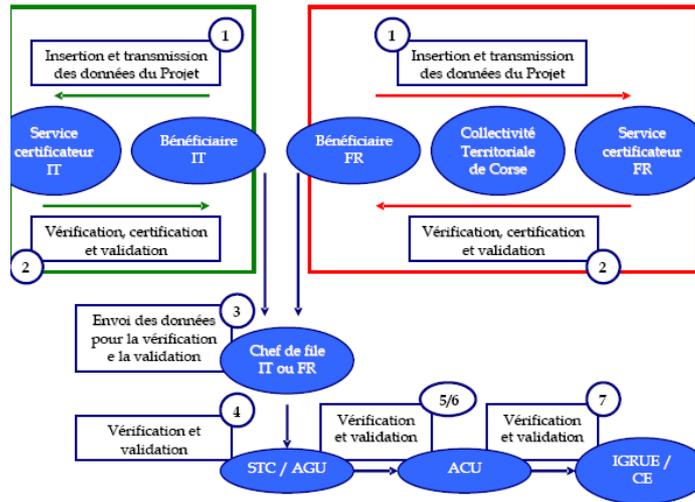
La préparation aux contrôles de 1er niveau pour les partenaires

Art. 13 Reg. (CE) N. 1828/2006: Méthodologie des contrôles de 1er niveau



- à Ouvrir les chapitres de dépense pour le projet (ou définir la codification)
- à Récolte et archivage de tous les documents du Projet (définir comment, où, qui)
- à Demande d'accréditation du responsable opérationnel au Système de gestion en ligne MARITTIMO (partenaire à CF à STC à chaque utilisateur – formulaire à télécharger <http://www.maritimeit-fr.net/> / Section Documents, Système de Gestion)

Flux de traitement des données du Programme



La réalisation des activités et des dépenses correspondantes selon le formulaire de candidature

Que faire si une modification budgétaire est nécessaire ?

Partenaire



Chef de file



Comité de Pilotage



STC / Comité Directeur (le cas échéant)



Chef de file  la procédure est clôturée  la dépense est éligible

Procédure de modification

(par exemple de la répartition par lignes budgétaires)

Effectuer les démarches nécessaires pour l'externalisation (biens ou services)

- à Vérifier l'impossibilité à produire des biens ou des services avec les ressources internes
- à Demander l'approbation préalable du Comité de Pilotage, si l'externalisation n'est pas prévue par la candidature du projet
- à Vérifier les règles communautaires, nationales et du PO à suivre pour l'adjudication et les appels d'offres (règle générale pour tous: minimum 3 devis)
- à Tenir en compte du temps nécessaire pour compléter toutes les phases d'adjudication et réalisation des activités, compte tenu du chronogramme du projet

La transmission par le Chef de File du rapport de monitoring initial

Manuel d'utilisation, § 5 (partenaires à CF à STC)

Formulaire: Nouveau modèle de monitoring initial téléchargeable
<http://www.maritimeit-fr.net/> section « Documentation »

Objet:

- § Activités préparatoires
- § Démarrage du projet et lancement du partenariat
- § Activités premier semestre (modifications éventuelles prévues)

Echéance: dans les 15 jours suivants la signature de la Convention AGU-CF

Transmettre par courriel à: stc@maritimeit-fr.net
(document word + pdf du document signé
en original sur la dernière page et ensuite numérisé)